

Aires de protection de biotopes en Champagne-Ardenne (APB_R21) [FICHE_141439]

Version : 120328 (données valides à compté du 28/03/2012)

(création) : 31/03/2003

(révision) : 15/04/2013

(publication) : 15/04/2013

Résumé :

Espaces d'application

* Les milieux naturels peu exploités par l'homme et abritant des espèces faunistiques non domestiques et/ou floristiques non cultivées protégées au titre des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement.

Objectifs

* Prévenir la disparition des espèces protégées (espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées) par la fixation de mesures de conservation des biotopes* nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos ou à leur survie. Ces biotopes peuvent être constitués par des mares, des marécages, des marais, des haies, des bosquets, des landes, des dunes, des pelouses ou par toutes autres formations naturelles peu exploitées par l'homme.

* Un arrêté de protection de biotope peut également avoir pour objet l'interdiction de toute action portant atteinte de manière indistincte à l'équilibre biologique des milieux et notamment l'écobuage, le brûlage, le broyage des végétaux, la destruction des talus et des haies, l'épandage de produits antiparasitaires.

* Le terme biotope doit être entendu au sens large de support physico-chimique de l'écosystème, de milieu indispensable à l'existence des espèces de la faune et de la flore. Il peut se définir comme une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières (géologique, édaphique - désigne ce qui se rapporte aux sols -, hydrologiques climatiques, sonores). Il peut arriver que le biotope d'une espèce soit constitué par un lieu artificiel (combles des églises, carrières), s'il est indispensable à la survie d'une espèce protégée.

ACTE JURIDIQUE D'INSTITUTION

* La protection de biotopes est instituée par un arrêté préfectoral.

* Un arrêté du ministre des pêches maritimes sera nécessaire si les mesures portent sur le domaine public maritime.

Définition issue de : ATEN, fiches juridiques 20/03/2010.

Pour plus d'info. : <http://ct78.espaces-naturels.fr/arrete-de-protection-de-biotope>

Type de données : Données vecteur

Droits d'accès aux métadonnées : INTERNET

Droit d'accès aux données : INTERNET

Service gestionnaire : DREAL Champ.Ard.

Producteur des données : DREAL CA / Service Milieux Naturels

Contact pour les données :

Nom de l'organisme : DREAL Champagne-Ardenne, Mission Connaissance et Développement Durable
Adresse e-mail de contact : sig.dreal-champard@developpement-durable.gouv.fr
N° Téléphone : 0351416235
Adresse postale :
40 bv Anatole France
51022 Châlons-en-Champagne Cedex
Site : <http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr/>

Couverture administrative :

- CHAMPAGNE-ARDENNE

Etendue géographique : Région Champagne-Ardenne

Système de coordonnées : France métropolitaine - RGF93 / Lambert-93

Résolution - Vecteur: Echelle : 1 / 50000

Catégories :

- Environnement

Thèmes COVADIS :

- Environnement / Espace naturel
- Nature Paysage Biodiversité / Zonages Nature

Thèmes INSPIRE :

- Sites protégés (conformité non évaluée)

Processus de production :

Informations sur la qualité des données : Les contours ont été numérisés à partir des actes juridiques d'institution et du cadastre, puis ajustés sur le fond IGN Scan25. Certains des contours sont incertains du fait de l'absence de certaines parties des arrêtés concernés (cas signalés en "Observations").
Constitution géométrique : - 1 table à polygones ;
- 1 table à points.

Généalogie : Les contours ont été numérisés à partir des actes juridiques d'institution et du cadastre, puis ajustés sur le fond IGN Scan25. Certains des contours sont incertains du fait de l'absence de certaines parties des arrêtés concernés (cas signalés en "Observations").
Constitution géométrique : - 1 table à polygones ;
- 1 table à points.

Référentiel : SCAN25 © IGN

Date du référentiel : 01/01/2011

Jeux de caractères des métadonnées : 8859part16

Jeux de caractères des données : 8859part16

Langage des métadonnées : Français

Langage des données : Français

Contraintes d'utilisation des données :

Fichiers des conditions standard d'utilisation : diffusion_public

Limite d'utilisation :

Les contours ont été numérisés à partir des actes juridiques d'institution et du cadastre, puis ajustés sur le fond IGN Scan25.

Certains des contours sont incertains du fait de l'absence de certaines parties des arrêtés concernés (cas signalés en "Observations").

Données sous licence : Oui

Licence non limitée en nombre d'utilisateurs

Fichiers du lot de données :

Description	Nom Fichier	Format	Version	Volume	Type d'accès
	_tab_sigv2.php	Acrobat PDF		0 Ko	Téléchargement de données
	APB_R21_Nomencl_130325.html	HTML		14 Ko	

Nom de fichier concerné :		APB_S_R21 ou APB_P_R21		
Type de fichier :		SIG		
Disponibilité :		DREAL		
Attributs SIG:				
Contenu	Libellé	Type	Taille	Remarques
Identifiant national	ID_NAT	texte	9	Cet identifiant est transmis par le MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle). Valeur possible : FR38xxxxx. Lorsque l'identifiant national n'est pas encore attribué, il est conventionnellement codé FR3800??1 ; FR3800??2 ; FR3800??3 ; etc...
Nom	Nom	texte	200	
Surface officielle	Surf_Off_ha	décimal	4	La surface est exprimée en hectares ; il s'agit de la surface déclarée dans l'arrêté, même si elle est différente de celle mesurée.
Date de l'arrêté	Date_AP_Crea	date		Date de l'arrêté de création.
Identifiant régional	ID_Reg	texte	5	Identification régionale des sites. Valeurs possibles : BIOxx.
Département	Dept	texte	2	Département dans lequel se trouve le territoire classé.
Surface mesurée	Surf_SIG_ha	flottant		La surface est exprimée en hectares ; il s'agit de la surface mesurée selon la méthode de calcul dite « sphérique ».
Longueur déclarée	Long_Off_km	décimal	4	La longueur est exprimée en kilomètres ; il s'agit de la longueur déclarée dans l'arrêté, même si elle est différente de la longueur mesurée.
Longueur mesurée	Long_SIG_m	flottant		La longueur est exprimée en mètres; il s'agit de la longueur mesurée selon la méthode de calcul dite « sphérique ».
Date de l'arrêté complémentaire	Date_AP_Compl	date		Date de l'arrêté complémentaire éventuellement pris.
Observations	Observations	texte	100	